

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N° 34

COMPTE RENDU DU 7 FEVRIER 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni le vendredi 7 février 2025 à 8h30 à St Didier-sur-Chalaronne sous la Présidence de Paul Ferré.

Election d'un secrétaire de séance

25 votants

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, DESIGNNE Monsieur Alban Bernard, secrétaire de séance.

POINTS SOUMIS A DELIBERATION

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical n° 33 du 29 novembre 2024,

Le procès-verbal du dernier comité syndical est soumis à approbation.

25 votants

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le procès-verbal du comité syndical du 29 novembre 2024.

2. Délibération débat d'orientation budgétaire

Monsieur Ferré présente à l'assemblée délibérante les prévisions budgétaires 2025.

Le Comité Syndical par 24 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le débat d'orientation budgétaire 2025.

3. Délibération autorisant le Président à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Monsieur Ferré indique que comme chaque année, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il invite donc les membres du comité syndical à délibérer sur le sujet.

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, AUTORISE le Président de à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril.

4. Délibération tarif vente grille anti nuisible pour composteur 400 litres Emeraude

Monsieur Ferré indique que le Smidom souhaite proposer à la vente de grille en tôle perforée anti-nuisible adaptée au composteur Emeraude Bois 400 litres au prix de 60€.

Le Comité Syndical par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la vente de grilles anti-nuisibles ainsi que le tarif proposé.

5. Délibération tarif vente de composteurs en bois 150 litres et 400 litres

Afin de répondre aux demandes des usagers, le Smidom souhaite proposer à la vente des composteurs 150 litres en bois, plus adaptés à la taille de jardins en lotissement au prix de 35€. Monsieur Ferré indique que cela est intéressant pour les usagers qui ont des petites surfaces de jardins. Il propose également de faire évoluer le prix subventionné des composteurs bois 400 litres à 45€.

Le Comité Syndical par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la vente de composteurs 150 litres à 35€ et l'évolution des prix des composteurs subventionné 400 litres à 45€

Le secrétaire de séance

Alban Bernard



Le Président

Paul Ferré

